



MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LES ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT

Service de la concertation des arrondissements

Montréal 

11 février 2015

1- ÉTABLISSEMENT D'UNE NORME DE SERVICE

ACTIONS

- **Recenser les meilleures pratiques et la caractérisation des rues.**
- **Déposer une politique de déneigement accompagnée d'un plan d'action pour sa mise en œuvre (avril 2015).**

2- RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

ACTIONS

- **Nommer une personne dans chaque arrondissement qui agira comme point de contact auprès du service des communications. (février 2015)**
- **Développer un calendrier de garde commun pour les fins de semaine et les jours fériés. (février 2015)**
- **Réviser les critères déclencheurs en communication en situation de verglas et de tempête importante. (mars 2015)**
- **Créer une salle de nouvelles sur le site Internet de la Ville. (automne 2015)**

3- VALIDATION DES DONNÉES

ACTIONS

- **Mettre en place une alerte courriel quotidienne pour avertir les arrondissements de compléter la saisie de données dans le tableau de bord. (février 2015)**
- **Transmettre un bilan hebdomadaire aux directeurs des travaux publics et à la direction générale indiquant les informations manquantes dans le tableau de bord pour chaque arrondissement. (février 2015)**
- **Proposer des solutions alternatives au tableau de bord actuel afin d'améliorer la qualité de l'information et de faciliter ou d'éliminer la saisie manuelle. (automne 2015)**

4- PROCÉDURE PARTICULIÈRE POUR LES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT EN SITUATION DE VERGLAS ET DE TEMPÊTE IMPORTANTE

ACTIONS

- **Révision des processus décisionnels en arrondissements (Suivi de l'évolution des opérations sur le terrain en temps réel et autorité pour prendre les décisions opérationnelles) (février 2015)**
- **Procéder à une téléconférence dans le but de coordonner la prise de décisions des arrondissements. (février 2015)**
- **Déposer une politique de déneigement accompagnée de recommandations pour la mise en place de celle-ci. (avril 2015)**

5- LE SABLAGE DE TROTTOIRS PAR LES ENTREPRENEURS

ACTIONS

- **Communiquer, dans chaque arrondissement, avec les fournisseurs pour vérifier leur capacité à fournir le service de sablage de trottoirs et déterminer leur coût. Des ententes pourront ensuite être conclues au besoin, dans le respect des clauses contractuelles. (février 2015)**
- **Inclure une clause dans les nouveaux contrats en arrondissement afin de pouvoir faire appel aux entrepreneurs pour le sablage de trottoirs lorsque cette activité représente une solution additionnelle. (à l'échéance des contrats)**
- **Réviser l'organisation du travail afin de pouvoir compléter l'épandage sur les trottoirs selon les temps d'exécution prescrits par la politique de déneigement. (automne 2015)**

6- RÉVISION DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS EN ARRONDISSEMENTS

ACTIONS

- **S'assurer, en arrondissement, d'appliquer les règles de convention collective afin que les effectifs nécessaires soient mobilisés pendant une tempête. Le Service des ressources humaines indiquera aux arrondissements des gestes administratifs à poser en conformité avec la convention locale pour éviter que cette situation ne se reproduise. (février 2015)**
- **Uniformiser les règles de dotation liées aux activités de déneigement afin d'augmenter le bassin d'employés disponibles.**
- **Négocier un transfert interarrondissement d'employés qui peuvent conduire des véhicules de déneigement.**
- **Faciliter le transfert interarrondissement des employés.**
- **Déterminer avec les arrondissements un ratio pour le nombre d'employés à former par appareil.**

7- GUIDE D'ÉPANDAGE

ACTIONS

- Réviser les guides d'épandage utilisés en arrondissement afin de dégager les meilleures pratiques. (automne 2015)
- Distribuer le guide d'épandage révisé aux arrondissements et offrir un programme de formation à son utilisation. (automne 2015)
- Analyser et suivre les nouveautés disponibles dans le marché. (été 2015)
- Donner un mandat pour rédiger un Plan de gestion des fondants et abrasifs pour la Ville afin de faire les meilleurs choix en matière de produits et de techniques d'épandage et de déglacage, en tenant compte des aspects fonctionnels, économiques et environnementaux. (été 2015)

8- REVOIR LES STRATÉGIES D'ÉPANDAGE DES TROTTOIRS

ACTIONS

- **S'assurer de la calibration des équipements en arrondissement afin de permettre un épandage optimal en fonction des conditions météorologiques.**
- **Réviser l'organisation du travail afin de pouvoir compléter l'épandage sur les trottoirs selon les temps d'exécution qui seront prescrits par la politique de déneigement. (automne 2015)**

9- PLAN D'INTERVENTION DE ZONES CRITIQUES

ACTIONS

- Diffuser aux arrondissements une liste d'équipements disponibles sur le marché permettant d'adapter l'équipement existant pour augmenter la capacité de sablage manuel. (février 2015)
- Procéder, dans chaque arrondissement, à une évaluation des équipements afin d'augmenter leur disponibilité pour les activités du plan d'intervention de zones critiques. (février 2015)
- Revoir les parcours et l'établissement de priorités afin de dégager des ressources qui peuvent être dédiées au traitement des zones critiques. (automne 2015)

10- REVUE DE LA DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS SUR LE MARCHÉ

ACTIONS

- **Maintenir une veille sur les équipements disponibles sur le marché.**
- **Rencontrer les arrondissements tous les trois mois pour discuter de leurs besoins.**
- **Présenter les nouveautés sur le marché aux arrondissements. (février 2015)**
- **Affiner le processus d'acquisition de véhicules, en tenant compte de l'évolution des conditions climatiques, plus précisément la probabilité d'une augmentation dans la fréquence d'épisodes de verglas.**

11- SOUFFLAGE DE LA NEIGE

ACTIONS

- **Caractériser les rues et identifier les terrains sur lesquels il est possible de souffler de la neige.**
- **Recommander les zones dans lesquelles le soufflage sur le terrain est faisable en fonction de la politique de déneigement. (automne 2015)**

12- REVUE DE L'ÂGE MOYEN DU PARC D'ÉQUIPEMENTS

ACTIONS

- **Actualiser l'inventaire des équipements de déneigement. (février 2015)**
- **Poursuivre les investissements par les arrondissements et par un PTI dédié afin de rajeunir l'âge moyen du parc d'équipements de déneigement.**

13- REVOIR LE MODÈLE MRA SUR LA RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS

ACTIONS

- **Transmission par les arrondissements au MRA de leurs besoins en services mécaniques en fonction de leurs opérations planifiées et en cours.**
- **Faire un rappel des meilleures pratiques d'entretien sur les équipements de neige et la promotion des forfaits d'entretien préventif.**
- **S'assurer de l'entretien préventif des équipements en arrondissement durant la période hors saison.**

14- ENTENTES AVEC LES FOURNISSEURS D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

ACTIONS

- Vérifier auprès des fournisseurs s'il y a des équipements disponibles pour une location ad hoc à quelques jours d'avis. (février 2015)
- Proposer trois modèles d'organisation d'un parc de réserve de véhicules soit:
 - Location d'équipements spécialisés avec ententes-cadres;
 - Création d'un « pool » d'équipements Ville constitué avec les surplus des arrondissements ainsi que le recours à la location pour couvrir les pointes;
 - Création d'un « pool » d'équipement Ville constitué d'appareils neufs ainsi que le recours à la location pour couvrir les pointes.
- Mettre en place des mécanismes pour le prêt et/ou l'échange d'équipement entre les arrondissements.

15- REVUE DES BESOINS ET DE LA FRÉQUENCE DES BULLETINS MÉTÉOROLOGIQUES

ACTIONS

- **Rendre disponibles aux arrondissements les prévisions du fournisseur de la Ville en format amélioré, plus détaillé et plus facilement lisible.
(février 2015)**
- **Diffuser, quatre fois par jour, un bulletin météo sur les ondes radio gérées par l'Unité d'intervention rapide et prioritaire (UIRP) et rendre ces mêmes bulletins disponibles par téléphone au 514 872-6023.**

16- PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

ACTIONS

- Intégrer la création d'un registre de risques dans les audits en arrondissement.